

ANDROS[®]

COMMUNICATION **SUR LE PROGRÈS**

2018



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en oeuvre des principes du **Pacte mondial des Nations Unies**.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.



RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

« Le renouvellement de l'engagement en faveur du Pacte Mondial est un acte fort pour Andros & Cie, membre du Global Compact depuis 2003.

Il ancre chaque année un peu plus le groupe dans l'action collective et volontaire en promulguant les 10 principes du Pacte.

C'est en nous attachant à préserver nos racines, nos hommes, nos savoir-faire, et l'environnement dans lequel nous évoluons que nous assurerons le développement et la pérennité de notre entreprise. »

Frédéric GERVOSON
Président d'Andros

Florian DELMAS
Directeur Général d'Andros





LES 10 PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT



DROITS DE L'HOMME

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; et
2. Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.



NORMES DU TRAVAIL

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de la négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ; et
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.



ENVIRONNEMENT

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. À entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.



LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



DROITS
DE L'HOMME

NORMES
DU TRAVAIL

ENVIRONNEMENT

LUTTE CONTRE
LA CORRUPTION

DROITS DE L'HOMME





DROITS DE L'HOMME

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence; et
2. Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

De nombreux textes internationaux encadrent la protection des droits de l'homme tels que la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) adoptée en 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1976) sont les principaux instruments à l'international ayant force obligatoire.

En plus de la Charte internationale des droits de l'homme, l'ONU a adopté sept autres traités dans ce domaine tels que la Convention relative aux droits de l'enfant (1989), la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) et La Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006).



Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales rappellent par ailleurs que les entreprises doivent exercer leurs activités conformément aux réglementations et aux législations nationales, et contribuer au développement durable. Ces principes précisent que les entreprises doivent respecter les droits de l'homme, à la fois en pratique et au moyen d'engagements de principe. Elles doivent exercer une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme pour évaluer et gérer les impacts réels ou potentiels sur les droits de l'homme et établir des mécanismes de remédiation.

Andros consolide son adhésion au SEDEX avec un nouveau site de fabrication rejoignant le programme cette année. Cette plateforme constitue la première interface mondiale de partage de données environnementales et sociales liées aux chaînes d'approvisionnement. Nos sites de production inscrits au SEDEX doivent ainsi détailler leur niveau d'engagement sur les droits humains, les procédures et les plans d'action en place. Nos sites de production font régulièrement l'objet d'audits éthiques (SMETA 2 et 4 piliers par exemple) : aucune non-conformité sur les droits de l'homme n'a été constatée.





DROITS DE L'HOMME

LISTE DES ENJEUX RSE NOVANDIE

Parce que nos enjeux RSE sont parfois différents entre nos métiers Fruit et Lait, nous avons missionné un cabinet de conseil pour identifier et analyser tous nos enjeux RSE spécifiques au lait, tout comme nous l'avions fait pour l'activité fruit. Le respect des droits de l'Homme constitue l'un des 38 enjeux identifiés.

Éthique et gouvernance

- Conduite éthique des affaires & loyauté des pratiques
- Transparence des activités de l'entreprise
- Dialogue et intégration des attentes des parties prenantes
- Respect des droits de l'Homme

Impact environnemental

- Changement climatique (émissions de GES)
- Gestion de l'énergie
- Gestion de l'eau
- Maintien de la biodiversité
- Préservation des sols
- Déchets et biodéchets (gaspillage alimentaire)
- Eco-conception du packaging
- Pollution (air, olfactive, sonore, visuelles)

Approvisionnement dont amont agricole

- Pérennisation du métier d'agriculteur
- Partage équitable de la valeur
- Transmission et accompagnement des exploitations
- Meilleures pratiques d'élevage (bien-être animal et antibiotiques, alimentation animale, etc.)
- Meilleures pratiques agricoles (pesticides, fertilisation, etc.)
- Relations commerciales durables et promotion de la responsabilité sociétale

Clients et consommateurs

- Information et transparence
- Sécurité sanitaire des produits
- Substances controversées & naturalité des produits
- Taux de sucre dans l'équilibre nutritionnel
- Autres aspects nutritionnels des produits
- Origine locale des produits
- Nouveaux régimes et mode d'alimentation durables
- Marketing et communication responsables
- Education et sensibilisation à la consommation responsable

Collaborateurs

- Santé et sécurité
- Qualité de vie au travail
- Développement du capital humain
- Maintien de l'employabilité et accompagnement social
- Égalité de traitement
- Attractivité des métiers
- Consultation et dialogue social constructif

Communautés & développement local

- Dynamisme de l'ancrage territorial
- Création et pérennisation des emplois
- Solidarité et engagement citoyen
- Droit d'exploitation et respect des populations locales (biopiraterie, etc.)



DROITS DE L'HOMME



“ Andros lutte contre le gaspillage alimentaire ”

Andros lutte contre le gaspillage alimentaire en fournissant gratuitement des produits invendus à des associations caritatives telles que les Banques alimentaires, les Restos du cœur et le Secours populaire.

Ces dons alimentaires à destination des plus démunis représentaient en 2018 un total de plus de 2000 tonnes pour l'ensemble de nos usines françaises.

LE CODE DE BONNE CONDUITE DES FOURNISSEURS

Nous nous assurons du respect des règles éthiques pour nous-même et nos fournisseurs. Par la signature du Code Fournisseur Andros, le groupe veille à ce que l'ensemble des fournisseurs respectent strictement les engagements de l'entreprise en matière de droits de l'homme.



CODE DE BONNE CONDUITE

Andros souhaite conduire l'ensemble de ses activités de manière responsable, en totale conformité avec les lois en vigueur, dans une dynamique de croissance durable. C'est également ce que réclament nos consommateurs, nos clients, nos salariés, et l'ensemble des parties prenantes qui gravitent autour de l'entreprise.

Pour ce faire, Andros s'engage à respecter le présent Code et les règles de bonne conduite qui en découlent, celles-ci étant minimales et non négociables. Et, puisque les fournisseurs constituent un maillon important de la chaîne de valeurs dans le cycle de vie de nos produits, l'entreprise exige d'eux qu'ils adoptent un comportement similaire pour garantir le respect général des normes éthiques.

Le Fournisseur s'engage ainsi à ce que toutes les relations commerciales avec Andros, existantes et futures, respectent les dispositions contenues dans le présent Code.

De manière plus générale, Andros attend de son Fournisseur qu'il s'efforce en permanence d'améliorer la performance économique, sociale et environnementale de ses activités.

Travail forcé

Aucun recours au travail forcé, à l'esclavagisme, au trafic humain, ou au travail non rémunéré de prisonniers non bénévoles ne sera toléré.

Le Fournisseur ne peut en aucun cas avoir recours aux punitions physiques, menaces, violences, harcèlements ou mauvais traitement à titre de méthode disciplinaire ou de contrôle.

... / ...

NORMES DU TRAVAIL





NORMES DU TRAVAIL

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ; et
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Andros s'assure, année après année, du respect rigoureux des normes du travail applicables dans les pays d'implantation de nos filiales. Au-delà des réglementations locales, des normes internationales sont élaborés par l'OIT pour établir des principes et des droits fondamentaux au travail.

Le Conseil d'administration du BIT a qualifié de «fondamentales» huit conventions dans ce domaine :

- convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (1948),
- convention sur le droit d'organisation et de négociation collective (1949),
- convention sur le travail forcé (1930),
- convention sur l'abolition du travail forcé (1957),
- convention sur l'âge minimum (1973),
- convention sur les pires formes de travail des enfants (1999),
- convention sur l'égalité de rémunération (1951), et
- convention concernant la discrimination (1958).

Les audits sociaux menés par des cabinets externes pour le compte de nos clients n'ont pas décelé de non-conformité dans ce domaine.

Nos anciennes instances de représentants du personnel (CE, DP, CHSCT) sont désormais regroupées au sein du CSE (Comité Social Economique) pour les usines Andros SNC. Les représentants du personnel et les délégués syndicaux sont impliqués dans tous les accords comme par exemple l'accord Qualité de Vie au Travail et la couverture santé (mutuelle). Toutes les négociations annuelles obligatoires ont été tenues.

Les salariés bénéficient d'une large couverture santé avec peu de reste à charge.

Pour 2018, le taux de prise en charge de la couverture s'élève à plus de 97 %.

La sécurité de nos salariés et collaborateurs sur nos sites est au cœur de nos préoccupations. Andros poursuit le déploiement des 7 règles d'or et des incontournables pour que la sécurité soit l'affaire de tous.

Ces règles fondamentales (listées ci-dessous) constitueront à terme un socle de consignes de sécurité commun à tous les sites.

	Je respecte les règles de circulation et de conduite.
	Je porte efficacement mes EPI dans le respect des règles.
	Je mets en sécurité les équipements avant intervention.
	J'applique les règles liées aux produits chimiques.
	Je me sécurise pour tout travail en hauteur.
	Je maîtrise les risques lorsque mon activité peut avoir un impact sur les autres.
	J'agis à mon niveau en sécurité et j'alerte ma hiérarchie en cas de difficultés.

Toute forme de travail illégal est rigoureusement bannie par le groupe Andros. Notre Code de Bonne Conduite des affaires, reflet de nos valeurs éthiques, édicte les engagements pour chacun des salariés.



NORMES DU TRAVAIL

LE CODE DE BONNE CONDUITE DES AFFAIRES

Notre Code de Bonne Conduite rappelle également que le groupe Andros a pour politique d'offrir un cadre de travail exempt de harcèlement et de discrimination dans lequel aucun écart n'est toléré. La parité homme-femme reste un axe de progrès au regard des difficultés de recrutement sur certains postes techniques. La parité homme-femme a néanmoins progressé de 0,5 points en 2018 pour le pôle Fruit. Les femmes représentent 49,34% de l'effectif sur le siège social historique et le taux des personnes handicapées a progressé entre 2017 et 2018 de 9,3% sur le pôle Fruit et 2,4% sur le pôle Lait.



CODE DE BONNE CONDUITE DES AFFAIRES

Notre activité ne peut se concevoir sans le partage de valeurs éthiques qui doivent guider au quotidien le comportement de tous les membres du personnel au sein du groupe.

Ce code, dont le but premier est de promouvoir un environnement de travail privilégiant le sens des responsabilités, vise à garder intact la réputation d'Andros comme entreprise familiale industrielle, respectueuse des hommes et de leur environnement.

De façon concrète, ce code doit permettre à chaque employé de comprendre ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas dans l'exercice de leurs missions. Andros ne tolérera de l'ensemble de son personnel aucune pratique qui ne soit pas honnête, intègre et juste.

Ainsi, Andros attend de chacun de ses employés qu'il contribue quotidiennement et positivement à la démarche éthique de l'entreprise. Ce code devra être respecté en tout point, notamment :

- la conformité aux lois en vigueur
- la qualité des relations humaines au sein des équipes
- l'intégrité des relations avec les clients, fournisseurs et autres parties prenantes
- le respect des informations confidentielles de l'entreprise

Respect des droits de l'homme

Le personnel d'Andros a le droit de faire respecter sa dignité d'être humains, et de travailler dans un milieu exempt d'intimidation, d'hostilité ou d'agressivité.

Andros, signataire du Pacte Mondial de l'ONU, respecte les droits de la personne et favorise la protection des droits reconnus à l'échelle internationale. L'entreprise s'engage à créer un milieu de travail exempt de harcèlement et de discriminations pour motifs illicites, tels que l'âge, la race, la couleur de peau, la religion, les croyances, le sexe, la nationalité, la langue, les opinions politiques, la situation de famille, la grossesse, l'orientation sexuelle ou le handicap.

.../...



NORMES DU TRAVAIL

3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



“ Andros s’engage pour renforcer la qualité de vie au travail

La qualité de vie au travail et la santé au travail sont une préoccupation majeure pour la Direction Générale. À ce titre, un accord sur la qualité de vie au travail (QVT) a été signé par tous les partenaires sociaux en 2018 pour les usines Andros SNC. Cet accord consolide un certain nombre d’avancées :

- Un accord sur le télétravail a été élaboré dans ce cadre. Les collaborateurs sont aussi sensibilisés sur l’importance de préserver ou renforcer leur capital santé. Des ateliers de sensibilisation sur le sommeil et les bienfaits d’une alimentation équilibrée sont ainsi proposés aux salariés. Ces ateliers d’une heure, proposés sur la base du volontariat, attirent l’attention du personnel sur la nécessité d’entretenir une bonne hygiène de vie.
- L’environnement de travail étant un vecteur essentiel de bien-être au travail, des salles de repos et une cantine du personnel ont été mis en place en 2018 pour l’usine historique.
- Autre avancée significative : l’accompagnement des fins de carrière. L’accord permet aux salariés ouvriers en fin de carrière de travailler à mi-temps tout en maintenant le versement de 100% de ses cotisations de retraite (sécurité sociale et complémentaire).



Cantine à destination des salariés de Biars ouverte en septembre 2018

ENVIRONNEMENT





ENVIRONNEMENT

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. À entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

BIO

Nos marques poursuivent le développement du bio et ce, pour tous nos métiers. Au-delà de nos desserts fruitiers, jus et confitures bio, Andros Surgelés proposent ainsi une sélection de sorbets et crèmes glacées « Mon Bio Gourmand » avec ingrédients Bio Français : poire bio d'Occitanie, pomme bio d'Aquitaine, abricot bio du Roussillon, citron bio de Corse.

Si un ingrédient bio n'est pas disponible sur le marché français, nous ne produisons pas la référence l'année en question.

Andros Confiserie n'est pas en reste et développe une confiserie bio, dont la part dans son activité a augmenté de 59 % entre 2017 et 2018.



AMONT & BIODIVERSITÉ

Andros s'efforce de produire de façon durable en intégrant les préoccupations environnementales sur l'ensemble de la chaîne de valeur amont-aval. Nous développons ainsi dans les vergers dédiés des itinéraires plus respectueux de l'environnement qui limitent la quantité d'intrants (produits phytosanitaires, engrais) et favorisent la protection de la biodiversité.



“ Réintroduire le vivant dans la biodiversité du sol

Dans le cadre de l'accompagnement de nos producteurs sur nos vergers dédiés, des formations sont dispensées autour des principes de l'agroécologie (la couverture du sol, maximisation de la biomasse...). Ces formations permettent par exemple de travailler sur l'arrêt du désherbage chimique et la réintroduction du couvert végétal pour protéger la biodiversité du sol.



ENVIRONNEMENT

SANS RÉSIDUS DE PESTICIDES*

Destinée aux enfants, Kidifruit est notre nouvelle marque de fruits mixés Sans Résidus de Pesticides*, sans sucres ajoutés, sans colorant ni conservateur. Kidifruit repose sur un cahier des charges spécifique et exigeant, pour produire un fruit de qualité Sans Résidus de Pesticides*.

Pour garantir la qualité à la sortie du verger, Andros accompagne étroitement les arboriculteurs partenaires dans la démarche Sans Résidus de Pesticides*.



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



“ Andros s’engage pour la préservation des pollinisateurs

Andros a lancé en avril sa première référence sans sucres ajoutés aux pommes certifiées Bee Friendly®. Ce label exigeant est construit autour d’un cahier des charges de 27 critères stricts sur la traçabilité, les pratiques agricoles, insecticides, OGM et ruches. Une liste noire de molécules interdites d’usage s’assure de l’absence de néonicotinoïdes qui sont responsables du déclin massif des abeilles. La démarche Bee Friendly® est sanctionnée d’un audit indépendant externe.



ÉNERGIE

Andros poursuit les efforts pour réduire ses consommations d’énergies. Nous continuons par exemple le passage en LED de nos usines et l’installation de récupérateurs de chaleur lors du changement des compresseurs. Entre 2016 et 2018, l’énergie consommée par tonne de produit fini a baissé de 5,3% sur le pôle fruit et de 2,61% sur le pôle lait.

7 ÉNERGIE PROPRE ET D’UN COÛT ABORDABLE



L’usine Andros Valence a remplacé des groupes froids fonctionnant avec des fluides frigorigènes à gaz fluorés (puissants gaz à effet de serre) par des installations haute performance sans gaz fluorés.



ENVIRONNEMENT



Eco-run Andros Novandie

Les salariés de l'usine d'Auneau se mobilisent chaque année pour nettoyer périodiquement la nature environnante.

DÉCHETS

Nous poursuivons nos efforts pour valoriser nos déchets qui sont pour la plupart des déchets non dangereux (carton, papier, plastique, verre et matière organique). Certains de nos sites atteignent un taux de valorisation de 90 %.

EAU

L'eau est une ressource précieuse pour nos bassins de production et nos usines. Malgré le développement de production de petites unités pour répondre aux besoins de nos clients, notre consommation d'eau par tonne de produit fini reste stable grâce à notre démarche d'amélioration continue sur les ordonnancements en production et nos process de nettoyage de lignes.



Une surveillance continue des ressources en eau est réalisée pour nos usines de production avec un suivi piézométrique de nos forages (surveillance de la hauteur des nappes phréatiques) ou encore l'installation de compteurs supplémentaires pour un zonage des consommations d'eau.

EAUX USÉES

La performance de nos stations d'épurations déjà excellente (98,5% en 2017 pour l'ensemble des pôles fruit et lait) continue de s'améliorer avec un rendement épuratoire de 99,1% pour le pôle fruit en 2018.



Nos réseaux d'égouts sont surveillés étroitement et remis en état si besoin afin de s'assurer d'une bonne gestion de l'eau sur l'ensemble de son cycle.

Cette démarche de progrès s'est traduite par exemple par une étude de l'impact des rejets aqueux d'une station d'épuration sur Novandie pour minimiser l'impact sur les milieux naturels.



ENVIRONNEMENT

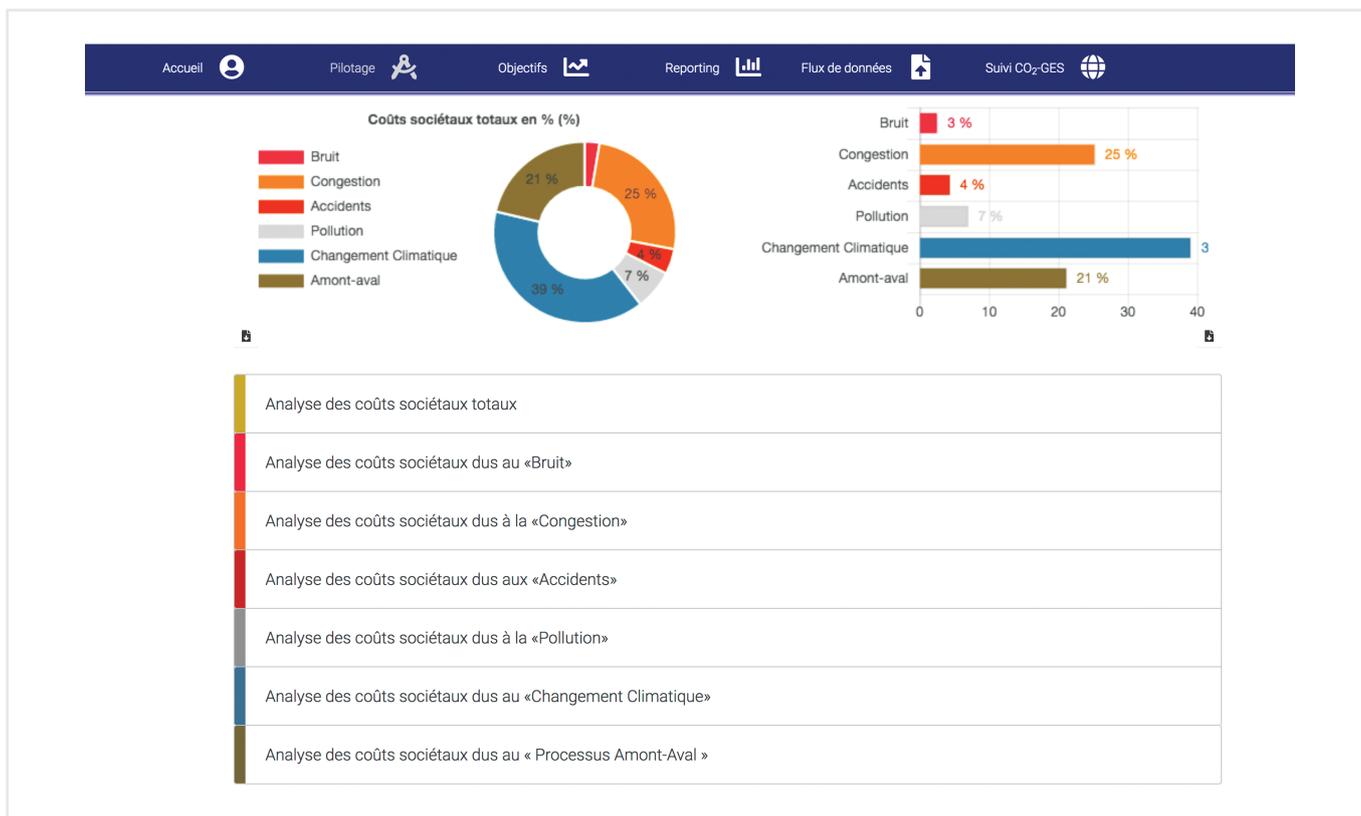
AIR

Andros est vigilant sur toutes les sources d'émissions lors de la fabrication de nos produits y compris sur la thématique des odeurs. Novandie a ainsi investi, pour l'une de ses usines, dans un procédé de désulfurisation (piégeage du soufre dans le biogaz issu de notre méthaniseur STEP).

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



Dans une démarche globale et intégrée, Andros utilise depuis 2017 une plateforme numérique à laquelle nous avons renouvelé notre confiance en 2018. Cet outil permet de mesurer l'impact environnemental de nos transporteurs et de sélectionner à prestation égale les transporteurs écoresponsables. Nous sommes désormais en mesure de travailler sur la réduction de nos émissions amont/aval logistique. Cette plateforme numérique permet également d'analyser nos externalités négatives, c'est-à-dire tous les coûts sociétaux (bruit, congestion, accidents, pollution, changement climatique...).



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION





LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Andros s'est pourvu en 2017 d'un programme anti-corruption et anti-traffic d'influence respectant les exigences légales (loi « Sapin II » relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique). Ce programme donne des exemples de corruption et de trafic d'influence afin que l'ensemble des collaborateurs reste vigilant. Ce code a été élaboré comme un outil pédagogique permettant aux partenaires d'identifier les comportements à proscrire et les réflexes à adopter en cas de situation à risque pour Andros.

Le programme anti-corruption a été intégré au sein du Règlement Intérieur et mis à la disposition de tous sur les tableaux d'information au personnel. Ce plan a été présenté en 2018 dans tous les comités d'entreprise pour que les représentants des salariés en prennent connaissance et le diffusent. Les lanceurs d'alerte sont invités à signaler tout manquement auprès de leurs supérieurs hiérarchiques ou par mail (conformite@andros.fr).



EXTRAIT DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR ANDROS SNC

B - LES LANCEURS D'ALERTE

Toute personne, salariée ou non d'Andros (collaborateur extérieur ou occasionnel), confronté en France ou à l'étranger à des pratiques de corruption ou de trafic d'influence ou ayant un doute sur la légalité des pratiques est invitée à se rapprocher de son supérieur hiérarchique, ou de la direction générale ou juridique afin de résoudre au mieux toute difficulté.

Toute personne, salariée ou non d'Andros, peut également émettre une alerte en utilisant la procédure décrite ci-dessous, à la condition essentielle que cette alerte soit effectuée de manière désintéressée et de bonne foi. L'utilisation du dispositif d'alerte est facultative et doit rester limitée au signalement des situations susceptibles d'exposer significativement Andros à des risques importants.

C - LA PROCÉDURE D'ALERTE

Si un individu souhaite utiliser la procédure d'alerte, il peut envoyer une alerte à l'adresse mail suivante : conformite@andros.fr



NOTRE AMBITION

Les principes du Global Compact tels que le respect des hommes et la planète (amont fruitier, usines de transformation) sont repris dans les ambitions 2019 émises par notre Direction :

AMBITION 2019

Etre tous ensemble tournés vers la satisfaction de nos consommateurs et clients pour devenir leader mondial de la transformation du fruit en produits à forte valeur ajoutée.

VALORISER

- Augmenter la valeur perçue et les parts de marchés de nos 3 marques : Bonne Maman, Andros et Mamie Nova.
- Devenir omnicanal : diversifier nos circuits de vente et nos supports de communication pour s'adapter aux nouveaux modes de consommation.

INNOVER

- Ecouter nos consommateurs et clients qui doivent être à la source de nos développements.
- Améliorer les lancements de nos nouveaux produits. Etre agiles et efficaces pour lancer les produits en utilisant l'ensemble des savoir-faire du groupe.
- Développer des produits issus de fruits cultivés dans des conditions respectueuses de l'environnement : sans résidus de pesticides, bee friendly, bio. Rechercher des emballages éco-conçus.

ELEVER NOTRE EXIGENCE

- Garantir la sécurité de nos salariés.
- Préserver la 1^{ère} force de l'entreprise : **SES HOMMES.**
- Réduire l'impact de nos activités sur l'environnement et le climat, notamment notre consommation d'énergie carbonée. Réaliser notre plan d'investissements pour la transition énergétique.
- Se battre quotidiennement pour une qualité toujours meilleure. Maitriser nos budgets. Optimiser l'utilisation de nos lignes et nos flux logistiques.



ANDROS

Z.I -

46 130 BIARS SUR CERE

tel: +33 (0)5.65.10.10.10